



Madame Marie-Anne JEANNEL  
DIRECTION EPIC RESEAU  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS SOCIALES  
15/17, rue Jean-Philippe Rameau  
93210 ST DENIS

**Objet : Préavis de grève.**

St Denis le 11 janvier 2019,

Madame la Directrice,

Conformément à l'article L. 2512-2 du code du travail, nous vous déposons un préavis de grève pour la période

**Du vendredi 18 janvier 2019 à 8h00 au lundi 18 mars 2019 à 23h59**

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la fonction équipement du périmètre de SNCF RESEAU, de tous grades et toutes fonctions, ainsi que les agents susceptibles de les remplacer.

Ce préavis fait suite à notre DCI déposée le 18 12 2018. Il est motivé par :

TRAVAIL DE NUIT :

- Maximum 8h00 de nuit avec trajet dans tous les cas de figure.
- Maximum 2 semaines de nuits consécutives.
- Pas plus de 4 nuits consécutives.
- Instauration d'une journée de transition primable à la charge du service, à la place de la montée de nuit.
- Repas la nuit.
- Application stricte de l'article 25-5 du RH 0077. Le délai de prévenance de 10 jours calendaires doit être aussi appliqué pour les nuits programmées au programme semestriel.
- Application du RH 131 pour le calcul des temps de trajet en véhicule.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicalistes.

La fédération SUD-Rail :